

PAMPHLET

SUR

LA COLONISATION

DANS

LA VALLEE D'OTTAWA,

AU NORD DE MONTREAL,

ET

REGLEMENTS ET AVANTAGES

DE LA

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL,

PAR LE RÉVD A. LABELLE, PTRE,
CURÉ DE ST. JÉRÔME.



Montreal:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL & FILS,
1880.

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA



Queen's University at Kingston

NOT. I. C. A.
8 I, 1884
20-

COLONISATION.

ST. JEROME.

La paroisse de St. Jérôme, située à 30 milles au nord de Montréal, est sise en grande partie au pied des Laurentides.

Mgr. Plessis, en 1832, lui donna son existence canonique qui fut bientôt suivie de la reconnaissance civile. Les offices religieux se célébraient dans une maison, sur le bord de la rivière, à la fourche de trois chemins, à une distance d'un mille et demi de l'église actuelle, lieu que l'on désigne encore sous le nom de la "Chapelle;" ensuite, on crut qu'il valait mieux construire la nouvelle église sur le terrain qu'elle occupe présentement, et le Rév. Messire Paquin fut chargé par l'Ordinaire de régler cette question d'une manière définitive. On voulait réunir, comme dans un seul faisceau, les intérêts religieux, civils, commerciaux et industriels. Des lors, on prévoyait que cette paroisse promettait le plus brillant avenir, et que sa position géographique lui donnerait un jour une grande prépondérance dans les affaires du district. Toutefois on peut dire que la vie régulière de la paroisse ne date que de 1837, époque où elle eut le bonheur de recevoir son premier euré résident, dans la personne du Rev. Messire Blyth. Ce fut sous sa direction que l'église et le presbytère furent achevés.

Cette paroisse forme partie des comtés d'Argenteuil, du Lac des Deux Montagnes et de Terrebonne. La moitié est située dans la plaine, l'autre, sur les premiers versants des Laurentides. Le sol en général est une bonne terre jaune très propre à la culture des grains, des légumes et des arbres fruitiers. Le tiers est rocailleux et impropre seulement à la culture des grains : le foin pousse en abondance. On y remarque d'excellentes régions où domine la terre glaise et la terre grise. On y trouve des mines de fer titanique, de plombagine. Un banc de calcaire cristallin s'étend jusqu'à un mille. On y voit aussi le grenat et la pyrite martiale qui souvent est alliée à l'or, l'argent, le cuivre, etc., etc. Le niveau du village est de 116 pieds au-dessus de celui du Mile-End.

Est-ce l'effet du voisinage des montagnes couvertes de forêts ou de la nature d'un sol élevé et sablonneux, ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune épidémie n'y a sévi ou pris naissance. Les cas isolés qu'on y a remarqués, étaient apportés d'endroits étrangers et surtout de la ville.

L'état sanitaire de la paroisse a toujours été des plus favorables surtout dans le temps du choléra. La rivière du nord la traverse dans toute sa longueur. A deux milles du village et au delà, l'œil embrasse le plus beau panorama que l'on puisse imaginer et qui peut rivaliser avec les points de vue les plus en renom dans le pays.

La population est d'environ 4,000 âmes. Dans ce chiffre, le village compte pour 1,800.

En 1840, on ne voyait presque partout que des forêts vierges. St.

Jérôme était désigné sous le nom générique de "le Nord." Quand on disait ce mot, c'était alors comme le bout du monde.

Les commencements, comme toute place nouvelle, furent pénibles et laborieux. Les hommes de 40 ans se rappellent encore le temps où les vivres étant extrêmement chers, des familles pauvres étaient obligées de faire la soupe avec des herbes et des feuilles pour s'empêcher de mourir de faim par cette seule et triste nourriture. Comme les chemins n'étaient point ouverts, on s'attelait sur une charrette ou l'on portait sur son dos un sac de cendre chez le marchand le plus voisin qui donnait en retour quelques livres de farine d'une qualité très inférieure et à des prix exorbitants. Les anciens, pour stimuler le courage de leurs enfants, aujourd'hui colons du nord, à s'enfoncer dans les montagnes, font souvent allusion à ces temps durs et difficiles. Les constitutions ne souffrirent pas de ces rudes épreuves : au contraire les générations qui survinrent immédiatement n'en furent que plus fortes et plus robustes.

A force de volonté, d'énergie et de persévérance, les colons vainquirent tous les obstacles et à mesure que les années s'écoulaient, la paroisse devenait de plus en plus prospère. Elle engendrait d'autres paroisses qui sont aujourd'hui Ste. Sophie, St. Hypolite, St. Sauveur, Ste. Adèle, Ste. Agathe, Ste. Marguerite, Ste. Lucie, St. Donat, sans parler des cantons de Howard, Montcalm, Salaberry, Wolfe, Clyde, Grendison et Archambault, qui commencent à s'établir. Ces nouvelles paroisses faisaient la prospérité et la gloire de la mère. Ne faisant qu'un cœur avec St. Jérôme, elles défendaient énergiquement des intérêts qui étaient identiques. Là est le secret de la vitalité de St. Jérôme et des liens intimes qui l'unissent au Nord. Ne soyons pas surpris si St. Jérôme veille à la colonisation du Nord comme à la prunelle de son œil, en l'activant de toutes ses forces. Qui le croirait, qu'en arrière de St. Jérôme, il y a déjà, une population de 12,000 à 15,000 âmes, et des habitations continues jusqu'à 100 milles dans l'intérieur. En peu d'années, St. Jérôme devint le centre commercial du Nord, et, après une lutte énergique, le chef-lieu du comté.

Le village actuel où l'on ne voyait en 1840, que deux ou trois maisons et un vieux moulin, florissait à vue d'œil, à tel point qu'il excitait parfois la jalousie de ses rivaux.

Ce village qui a toujours été l'âme de ce progrès par l'esprit d'initiative de ses principaux citoyens, est admirablement situé pour commander, dans l'avenir, à un grand commerce, continuer à servir de point d'appui à un puissant mouvement colonisateur vers la vallée de l'Ottawa, devenir une ville manufacturière importante et une des meilleures succursales de Montréal ; sous ces différents rapports, on peut dire que la position du village est stratégique.

De plus, il semble que toutes les beautés de la nature s'y sont données rendez-vous pour lui donner une apparence gaie et charmante. On entend le grondement des eaux qui se brisent sur les rochers. Au printemps, le spectacle des Chaudières de Hull n'est pas plus beau que celui des chutes Sanderson, à présent la propriété de l'Hon. Juge Berthelot. Dans ce beau village, on aime à jouir de la vue des montagnes, des cascades, des bosquets d'arbres qui l'entourent comme d'une couronne de verdure.

Au milieu, la rivière du nord coule ses flots, tantôt rapides, tantôt tran-

quilles, sur un lit de roc en suivant une pente graduée de 305 pieds dans l'espace de trois milles et demi. Le bassin, en face de l'église, a une longueur de 20 arpents et une profondeur de 30 pieds dans les eaux basses.

Les pouvoirs d'eau sont innombrables et durent toute l'année, parcequ'ils sont alimentés par une vingtaine de lacs d'une grande étendue tels que les lacs Masson, Manitou, des Sables, Cornu, de la Rouge, Brulé, Ste. Marie, St. Joseph, etc., etc. La superficie du village comprend plus des deux tiers d'une lieue carrée.

On y remarque un collège commercial surmonté d'un dôme. L'édifice peut loger commodement 100 pensionnaires. Un couvent qui ne le cède en rien à l'autre institution, est sous la direction habile et éclairée des Sœurs de Ste. Anne. Le Palais de Justice est frappant par son architecture gracieuse et sévère.

Les moulins à farine et les scieries sont de premier ordre. Il y a, en outre, nombre de manufactures de laine, de chaussures, des briqueteries, des teintureries, des moulins à foulons, à planer, à carder, à faire des douves, etc., etc.

Les trottoirs règnent dans toutes les rues macadamisées de graviers et bordées de beaux et grands érables; de plus, le village est éclairé pendant la nuit.

Une pompe à incendie d'une force considérable est en réserve en cas d'accident.

L'eau de l'aqueduc si douce, si claire et si limpide, peut alimenter une ville de 20,000 âmes. Tout le monde s'accorde à dire que c'est la meilleure eau du pays. Il n'est pas surprenant que ce village avec tant d'avantages, soupirait après un chemin de fer. Enfin ses vœux furent exaucés, et le 9 octobre 1877, ce chemin tant désiré était inauguré à St. Jérôme, avec une pompe et un éclat qui a étonné tout le pays.

La Compagnie des mines du Canada, incorporée depuis peu, par un acte du Parlement, commencera prochainement ses opérations d'exploitation de mines. Il existe aussi dans les environs, un dépôt de terrain tourbier propre au chauffage, des forêts considérables de bois de service et de chauffage. Ce beau et florissant village fut incorporé par un acte spécial en 1856; il est le centre d'un commerce important, sa position en fait la clef, et la seule voie de communication aux nombreux cantons du Nord et du Nord-Ouest, dont les établissements nombreux s'étendent aujourd'hui à 100 milles de ce village dans la partie Nord de la vallée d'Ottawa. Il possède plusieurs moulins à farine, dont l'un est le magnifique moulin de M. G. Laviolette, manufacturant les farines pour le commerce, des moulins à scies circulaires, des machines pour raboter, et embouveter le bois, pour faire les douves, les fonds de barils, et les lattes; une belle manufacture de tweeds, des moulins à carder, à fouler, une manufacture de chaussures, un bureau de la compagnie du télégraphe de Montréal, et de la Puissance. St. Jérôme est relié à Montréal par le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Train régulier tous les jours.

Des terrains étendus et bien situés attendent des concessionnaires. La truite abonde dans les nombreux lacs des montagnes. Distance de Montréal, par chemin de fer, 31 milles; de Ste. Scholastique 12 milles; de St. Thérèse 13 milles; de New-Glasgow 9 milles; de St. Sauveur 13 milles; de St.

Hypolite 12 milles ; de Ste. Adèle 18 milles ; de Ste. Marguerite 24 milles ; de Ste. Agathe 27 milles.

On trouve dans St. Jérôme, les indices les plus prononcés d'un terrain minier de premier ordre. Il suffit de dire que c'est un terrain primitif. Aussi on vient de découvrir, à un mille et demi du chemin de fer, une mine de fer oxidulé, très riche par son abondance et par la pureté du minerai. Elle est la propriété de M. J. H. King, Painsville, O.

Plusieurs veines du même métal se remarquent dans différents endroits de cette localité. Voici l'analyse du fer de St. Jérôme pris à la surface de la mine de M. King :

Fer.....	62.370
Acide titanique...	550
Soufre.....	452
Phosphore	028

On vient de découvrir de bons indices de phosphate.

A deux milles du village, plusieurs citoyens de St. Jérôme ont commencé l'exploitation d'une mine argentifère, qui exigerait trop de dépenses pour leurs ressources. Le Dr. Harington a constaté des traces d'argent dans la pyrite de fer. Le Dr. Crevier a fait une analyse qui donnerait d'après lui, d'un tonneau de minerai concentré, le résultat suivant :

Argent.....	20 onces = \$22.50
Or.....	$\frac{1}{4}$ once = 5.25
Cuivre.....	60 livres
Fer.....	180 livres.

Il est certain que cette tête de filon a toutes les marques que Sîmonin nous signale dans son livre intitulé, "Le Monde Souterrain," qu'il sera permis de citer.

"C'est un principe en vigueur sur beaucoup de mines, qu'un chapeau de fer décomposé, scoriacé, terreux, aux tons rougeâtres, autorise les plus belles espérances. Dans les Cornouailles, les chercheurs de filons regardent cette règle comme certaine. Voici un de leurs dictons : *a good silver vein always wears an iron cap* : Une bonne veine d'argent porte toujours un chapeau de fer. Et, comme le pyrite de fer intacte, qu'ils nomment *mundie*, annonce souvent à l'intérieur, la présence du filon exploitable, qu'ils appellent *horse* ou le cheval, ils disent encore : *Mundie rides a good horse* : Le *mundie* monte un bon cheval." Il n'y a qu'à se rendre sur les lieux pour constater la parfaite ressemblance que présente cette mine et les remarques de Simonin.

Comme St. Jérôme a poussé la colonisation avec vigueur, il sera à propos de donner quelques notes sur les cantons qu'il travaille à coloniser depuis plusieurs années.

Il y a une malle quotidienne de St. Jérôme à Ste Agathe, prix : \$1.25 ; une autre bis-semestrielle, le mardi et le vendredi, à Ste. Marguerite, en passant par St. Hypolite, prix : \$1.00 ; une malle semestrielle le samedi, de Ste. Agathe à St. Faustin, St. Jovite et La Conception, prix : \$1.00, et une autre hebdomadaire de Ste. Marguerite à Ste. Lucie, prix : 80c.

Chute aux Iroquois. — Ce village naissant, dans le canton Joly, promet un brillant avenir. Un moulin à farine et à scie est en opération. La chapelle de 30 x 60 est presque terminée. Les emplacements du village,

sur le bord de la Rivière Rouge, se vendent pour la rente annuelle de \$4.00 ou \$50 comptant. Un bon chemin longe la rivière jusqu'au-delà de 60 milles où viennent déboucher les chemins du grand lac Maskinonge, du rapide des Pins, jusqu'au lac Nominigüe, de la ferme du Milieu jusqu'au lac Nominigüe. Toutes ces routes ouvrent un vaste champ à la colonisation.

Malle hebdomadaire.—A 30 milles de Ste. Agathe, à 57 milles de St. Jérôme. Le nom de la paroisse est La Nativité. Grande facilité pour un aqueduc. Un curé vient d'y être nommé et y réside.

Wolfe.—Ce canton progresse à merveille. Une petite chapelle y est construite et pourvue de tous les ornements et vases sacrés nécessaires au culte. On y compte au-delà de 150 familles. Le terrain est excellent surtout au Nord et près du lac de la Quenouille, où un bon chemin longe le lac. Ce canton est presque tout couvert de bois franc, principalement l'érable, l'orme, le frêne, le hêtre, le merisier, etc., etc.

L'église est située au 6ème rang et les colons sont répandus sur onze rangs. La paroisse porte le nom de St. Faustin. Malle hebdomadaire le samedi par St. Jérôme. Distance de Ste. Agathe, 13 milles. Ce canton vient d'être érigé en municipalité. Service divin, toutes les trois semaines. Aqueduc dans le village.

Salaberry ou St. Jovite.—Cette localité prospère toujours à merveille. La propriété augmente de valeur à vue d'œil. Population, 200 familles, en comptant celle de Grandison. Les lots autour du village se vendent \$1,100 à \$1,200 : il y a plusieurs transactions qui ont été conclues à ce prix.

Un excellent moulin à farine et à scie est en opération. Une chapelle est construite et c'est la résidence du curé. Le village qui vient de surgir compte déjà 12 maisons. Le canton est érigé en municipalité scolaire et civile avec Grandison qui lui est adjoint. Les chemins de St. Jérôme, de Lachute, de Grenville, viennent s'y réunir pour se continuer jusqu'à la Chute aux Iroquois, et se poursuivre jusqu'au lac Nominigüe où la place d'un collège, d'un couvent et d'une église, est déjà fixée au fond de la baie ouest de ce lac. Mine de fer excellent dans le 2ème rang de Grandison. On a trouvé de l'or et du phosphate dans Salaberry qui est sillonné par des veines de chaux cristalline. La rivière au Diable traverse le milieu du canton du nord au sud. Malle hebdomadaire, le samedi par St. Jérôme. Distance de Ste. Agathe, 20 milles. Le village possède déjà un excellent aqueduc.

Clyde ou La Conception.—Les colons placés sur la rivière avancent rapidement leur défrichement, et il y en a plusieurs qui comptent le grain par 1000 minots. Le lot de l'Eglise est le No. 25, du côté ouest. Arpenté en partie. Bon chemin du côté est de la rivière. Malle hebdomadaire, le samedi par la ligne postale de St. Jérôme. Service divin toutes les trois semaines. Distance de Ste. Agathe, 25 milles.

Marchand ou l'Annonciation.—Ce canton possède un grand nombre de bonnes terres. Le site de l'Eglise est fixé aux Nos. 46 et 47 du côté ouest de la rivière. C'est une position admirable. Un beau pouvoir d'eau sera à une petite distance du village et comme dans Joly, un aqueduc pourra fournir de l'eau à peu de frais. La chapelle, située sur la rivière et sur une éminence, en face de la ferme du Milieu qui est en vente, ne sera qu'à 4 milles du beau lac Nominigüe, où l'ouverture d'un chemin va conduire le colon. Un grand nombre de bons lots sur la rivière, qui viennent d'être arpentés, sont encore à

prendre. Un bon chemin longe la rivière à une grande distance. Distance de la Chute aux Iroquois, 23 milles.

Le site d'une autre église est placé à la ferme d'en Haut et un autre au Grand Rapide. Le premier site est à 16 milles de Marchand et le second à 15 milles de la ferme d'en Haut.

Loranger ou St. Ignace.—C'est un des cantons des plus favorables à la colonisation. On compte 8 lieues tout autour des deux lacs Nomingue et du lac des Isles qui sont très propres à la culture. C'est le bois franc qui domine partout. Le canton se trouve presque au milieu entre la Rouge et la Lièvre, et un chemin entre les deux rivières doit aboutir à la grande baie ouest du grand Nomingue où le site d'un collège, d'un couvent, d'une église, est fixé. C'est un point important pour établir dans la suite sur de bonnes terres, au moins 10,000 familles dans les parties supérieures des rivières Rouge, de la Nation, du Lièvre et de la Kiamika.

Pour le moment, on pénètre facilement dans ce canton, en canot ou en voiture par le chemin de la Rivière Rouge et le portage de deux milles, que l'on trouve à 6 milles de la ferme du Milieu. On travaille à ouvrir un chemin du Rapide des Pins, qui sera terminé l'an prochain et qui abrégera de beaucoup la distance actuelle.

Amherst.—L'église de ce canton est placée au No. 4 du 5ème rang, sur le lac au Rat-Musqué, près d'un pouvoir d'eau. Ce canton, qui n'est arpenté que depuis un an, renferme un grand nombre de bonnes terres, surtout sur le sommet des montagnes qui sont peu élevées, et qui forment des plateaux étendues d'excellentes terres couvertes de bois franc. On s'y rend par le 2ème rang de St. Jovite, ou par le chemin de la Pointe au Chêne. Distance de la Pointe au Chêne, 35 milles.

Ponsonby.—Ce canton se colonise rapidement, grâce à sa proximité du chemin de fer qui est à 25 milles, et par le chemin de la Pointe au Chêne qui se prolonge jusqu'au 3ème rang. La Rivière Maskinongé coule au milieu et forme trois pouvoirs d'eau au 2ème, 3ème et 4ème rang. L'église est placée au milieu du canton, près de la rivière. Les deux tiers sont très propres à la culture. Le milieu est un terrain ondulé. Les meilleurs bois s'y trouvent, et on y remarque plusieurs chênes et noyers. La partie des rangs 4, 5, 6 et 7, qui se trouvent à l'ouest de la ligne centrale, est très propre à la colonisation, le terrain étant uni, bien arrosé et d'une bonne qualité. Du côté ouest, les neuf-dixième sont cultivables, et du côté est la moitié. On parle d'y construire une chapelle qui servirait en même temps pour Amherst.

Addington.—Le lac Rond est un lieu enchanteur. On se dirait au bord du lac des Deux-Montagnes. Tout autour du lac, les terres qui sont bonnes, sont occupées par de courageux colons. Ce canton possède un grand nombre de bonnes terres qui s'étendent à l'ouest. Les trois-quarts sont très propres à la culture, surtout vers l'ouest et c'est le bois franc qui y prédomine. Sur la limite nord du lac Cameron ou des Sucreries on remarque des terres qui pourraient satisfaire les plus difficiles. Le chemin de Papineauville et de Suffolk conduit à ce canton. Distance du chemin de fer, 30 milles.

Pemberton.—L'église est fixée à la Chute aux Epinettes Rouges, près d'un des plus beaux pouvoirs d'eau que forme la Nation. Elle est située à

mi-chemin entre deux grands lacs, les lacs Long et Barrière. Un bon chemin de chantier, très carrossable, unit ces deux lacs. La Nation traverse ce canton dans toute sa longueur. Par ce canton, il est facile de pénétrer aux lacs du petit et du grand Poisson Blanc, au petit et grand lac Vert, au lac Doré où les bonnes terres de bois franc abondent. Celles du lac Brulé sont d'une qualité inférieure, mais à l'ouest de la Nation au-delà de la montagne qui la borde, c'est une succession de bonnes et excellentes terres jusqu'au lac Nomingue, distance de 35 milles.

On se rend dans ce canton par le chemin de Papineauville et d'Hartwell. Distance du chemin de fer, 35 milles.

Arundel.—Ce canton est en grande partie établi. L'église catholique est située au 6ème rang, sur la Rivière Rouge. Le canton possède une organisation municipale et scolaire ainsi qu'un bureau de poste, et une école dissidente. Moulin à farine et à scie. Distance de Grenville, 30 milles.

Wentworth.—Ce canton est rocheux : c'est l'entrée des Laurentides. Il est très riche en bois franc. On y remarque de l'amiante et une carrière de marbre qui est de magnifique serpentine. Cependant Sir Wm. Logan y signale de bonnes terres entre les lacs Gate et des 16 Isles. On y voit encore de riches dépôts de marne, et des indices de phosphate.

Labelle.—C'est un canton des plus favorables à la colonisation. On y pénètre par le canton Joly. On peut visiter, en canot, un espace de 6 lieues, bordée de chaque côté de bonnes et excellentes terres. La place de l'église est fixée au lac Chapleau.

Au nord de ce canton, il en est un autre qui n'est pas encore baptisé dont la terre est aussi bonne que celle du canton Labelle. L'église est sise à égale distance entre le lac Chapleau ou des Grandes Pointes et le lac Désert.

Montcalm.—Voici un canton qui est tout arpenté et que le manque d'un chemin empêche de coloniser aussi vite qu'il serait à désirer : il n'est éloigné que de 30 milles du chemin de fer de Lachute et de St. Jérôme. Sir Wm. Logan, dans ses rapports, parle des bonnes terres de ce canton, qui se trouvent vers le milieu du 1er et du 2ème rang. La place de l'église est choisie au 5ème rang, sur les lots 16, 17, 18, à l'extrémité sud du magnifique lac de l'Ecorce, qui a la forme d'un fer à cheval et une longueur de 6 milles. Le sud de ce canton abonde en calcaire et par sa formation géologique, il doit être en partie excellent pour la culture.

Howard.—Bon chemin pour se rendre à la chapelle qui est sur le point d'être terminée. L'établissement de ce canton quoique rocheux sur une assez grande étendue, assure l'établissement de Montcalm. Un moulin à farine et à scie est en opération depuis un an, et un second moulin à scie, près de la chapelle, est en construction. Ce canton sera un jour une grande voie ou viendront déboucher les gens de la Rouge. On compte au-delà de 30 familles, dont plusieurs possèdent des terres de premier ordre. Distance de St. Sauveur, 12 milles ; de St. Jérôme, 24 milles.

Archambault.—C'est un canton qui possède un grand nombre d'excellentes terres. Il est couvert en grande partie de bois franc. C'est l'érable qui domine. L'église est fixée au lac de l'Original, près d'un pouvoir d'eau et au pied de la montagne Noire. On peut s'y rendre par un beau chemin, presque sans côtes, et qui se continuera jusqu'en haut de la Rivière Rouge. Distance de Ste. Agathe, 12 milles. La moitié est arpentée.

Duncaster.—Ce canton se développe avec rapidité et possède encore de bonnes terres, en particulier sur la rivière Dufresne. La présence du curé, la chapelle, la cloche, les excellents moulins du Rev. M. Ancé, réparés ou faits à neuf sont autant de moyens qui favorisent l'établissement de Ste. Lucie. C'est M. H. Mathe de St. Jérôme qui a construit ces moulins. On ne peut trop louer M. Mathe de ses talents et de son génie de mécanicien et de constructeur de moulins, quand on examine les ouvrages de ce genre qu'il exécute avec autant d'économie que d'habileté. Tous les propriétaires de moulins sans exception, publient les qualités supérieures de cet excellent ouvrier. Malle hebdomadaire. Distance de Ste. Marguerite, 9 milles.

Chilton ou Notre Dame de la Merci.—Le nord de ce canton surtout à partir du 7ème rang est favorable à la culture. Sur la rivière Dufresne et près du lac Ouareau, on rencontre une excellente et belle région de bonnes terres. L'église est située aux Nos. 16 et 17 du 6ème rang, près d'un pouvoir d'eau que forme la rivière Dufresne. Cette nouvelle paroisse portera le nom de Notre Dame de la Merci. Elle est toute arpentée et un chemin la traverse dans toute sa longueur. Elle n'est distante de St. Lin que de 30 milles.

Lussier ou St. Donat.—C'est l'œuvre de M. l'abbé Coutu et de ses frères qui poussent vers le Nord la colonisation avec vigueur. Ils unissent l'exemple aux paroles. Dans cette paroisse, de près de 100 familles; on se prépare à construire une église, la chapelle existante étant déjà trop petite pour la population. On y remarque un moulin à farine et à scie. L'église est située en face du beau lac Archambault. Les meilleures terres sont encore à prendre. Cette paroisse est toute arpentée. Le Rév. M. Coutu donne tous les renseignements désirables. La poste s'y rend une fois par semaine; on y arrive par St. Jérôme ou St. Lin.

St. Donat est à proximité des belles terres que l'on remarque à la tête de la rivière l'Assomption, des rivières Cyprés, Pembina et du beau et grand lac Bourget où une place d'église sera fixée.

Distance de St. Lin à St. Donat, 50 milles.

Il est malheureux qu'on se laisse effrayer par l'entrée des Laurentides, qui est rocheuse. Cependant, le plus difficile est fait puisque toutes ces terres sont occupées et jouissent d'une organisation religieuse, municipale et scolaire. C'est dans l'intérieur que se trouvent les grandes régions de belles et bonnes terres: l'explorateur intelligent, en les parcourant, regrette toujours qu'elles soient connues si tard. Montréal peut se vanter à bon droit d'avoir en arrière son lac St. Jean.

La vallée de la Mantawa contient au-delà de 500,000 acres d'excellente terre. Quand bien même on n'y trouverait pas toujours du bois franc, ne sait-on pas que les terres supérieures du lac St. Jean ne poussent en général que le bois mou et elles n'en sont pas moins bonnes pour cela.

Ce terrain est *silico argileux calcaire*, et par sa nature, il doit être très fertile. L'expérience le prouve chaque année, et c'est un proverbe dans le Nord que de désigner les bonnes terres par ces mots: c'est de la bonne terre, "car c'est de la terre de montagne."

Il n'y a aucun doute que le climat est favorable à l'agriculture. Pour s'en convaincre, il faut savoir que tous ces cantons sont au-dessous de la latitude de Québec et beaucoup plus à l'ouest.

La chaux abonde dans la vallée de l'Ottawa et de la Mantawa, et c'est de cette chaux que l'on tire les célèbres marbres de Paros et de Carrare. On y trouve aussi de la pierre meulière.

Les géologues, en voyant tous les indices qui se présentent à leurs yeux ne peuvent s'empêcher de proclamer la richesse métallique des Laurentides.

Citons le témoignage de Sir Wm. Logan et de M. Bouchette sur la fertilité de ces terres :

Le premier dit, dans la Géologie du Canada, p. 853 :

“ Les calcaires du terrain laurentien sont très importants, soit par leur étendue, soit à cause de la fertilité que présente la région laurentienne où ils se trouvent. Ces calcaires fournissent d'excellentes chaux, ainsi que de beaux marbres.....”

M. Bouchette écrit dans son rapport des Terres de la Couronne en 1869, (Traduction.)

“ Les sections de la rivière Rouge et du Lièvre présentent cependant de favorables exceptions aux résultats des descriptions sus-mentionnées, en autant que M. Wagner rapporte que sa ligne d'exploration traverse, dans ces sections, une vallée d'une grande étendue qui contient des terres d'une qualité supérieure, qui ne sont pas surpassées par les terres du Haut-Canada, ou qui soient connues dans la Province de Québec. Cette vallée, qui peut être à proprement parler la vallée du Lièvre, mesure dans toute sa largeur le long de la ligne d'exploration, environ 24 milles sur la Rouge et environ 10 milles sur la Lièvre et s'étendant à l'est et à l'ouest de cette ligne jusqu'à 60 milles dans sa plus grande longueur, elle contient une région d'environ 2,250 milles carrés, approchant 1½ million d'acres de terre généralement propre aux fins agricoles, le sol de ces terres étant composé de terre jaune et d'argile noire. Les bois qui prédominent sont l'érable, le merisier blanc et rouge, et dans les terres basses et les marais, le cèdre, le frêne, l'orme et le sapin. La surface du terrain est ondulée sans montagnes d'aucune importance.”

Le prix des lots dans la vallée de l'Ottawa et du St. Maurice est de 30c l'acre, payables en quatre ans par versements égaux et annuels, avec intérêt de 6 par cent jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps ; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle, égale à au moins dix acres par cent acres et y construire une maison habitable d'au moins 16 x 20. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichage, chauffage, bâtisse ou clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune condition de vente. Les lettres patentes n'émanent dans aucun cas avant l'expiration de deux années d'occupation, qu'avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre sera payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. La vente est sujette aux licences de coupe de bois actuellement en force.

Il ne peut être vendu plus de deux cents acres à une même personne : un chef de famille peut néanmoins acheter des lots pour ses fils.

Un colon courageux en moins de 10 ans peut avoir 10 vaches qui lui donneront \$200 annuellement, 10 moutons pour les habits de la famille, les autres animaux nécessaires à la ferme, en outre des provisions pour toute l'année.

PRIVILÉGES ACCORDÉS AUX COLONS.

Dans le but de protéger les colons contre les revers de fortune, auxquels ils peuvent être exposés, dans les premières années de leur installation sur le domaine public, une loi passée par la Législature, en 1868, déclare que les terres concédées aux colons ne pourront être grevées d'aucune hypothèque, et ne pourront être vendues par décret judiciaire, pour aucune dette antérieure à la concession qui leur en aura été faite.

Dès l'occupation d'un lot et durant les dix années qui suivront l'émanation des lettres patentes, les effets suivants seront, sans préjudice à l'article 556 du Code de Procédure Civile, exempts de saisie en vertu de tout bref d'exécution émis par les tribunaux de cette province, savoir :

1. Le lit, la literie et les couchettes à l'usage ordinaire du débiteur et de sa famille ;

2. Les vêtements nécessaires et ordinaires du débiteur et de sa famille ;

3. Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires et une paire de chenets, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pinçettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, six cuillères, tous rouets à filer et métiers à tisser destinés aux usages domestiques, et dix volumes, une hache, une scie, un fusil, six pièges, et les rets et seines de pêche ordinairement en usage ;

4. Tout combustible, viande, poisson, farine et légumes nécessaires destinés à l'usage de la famille, en suffisante quantité pour la consommation ordinaire du débiteur et de sa famille pendant trois mois ;

5. Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre vaches, dix moutons, quatre cochons, huit cents bottes de foin, les autres fourrages nécessaires pour compléter l'hivernement de ces animaux, et les grains nécessaires à l'engraissement d'un cochon et à l'hivernement de trois autres ;

6. Les voitures et autres instruments d'agriculture ;

7. Le débiteur pourra choisir, sur tout plus grand nombre de la même espèce, les effets particuliers qui seront exempts de saisie en vertu de cette loi.

Mais rien de contenu dans cette loi n'exemptera de saisie en paiement d'une dette contractée pour tel même article, aucun des effets énumérés aux paragraphes 3, 4, 5 ou 6.

Les dispositions de cette loi s'appliquent également à la veuve, aux enfants et aux héritiers du colon, comme succédant à ses droits.

La Législature de Québec n'a pas cru devoir pousser plus loin la protection dont elle entoure le colon à ses débuts. En effet, ne serait-ce pas créer au colon des embarras sérieux, que de lui accorder plus de privilège que n'en

comportent les exemptions que nous venons d'énumérer ? Il lui faut un certain crédit pour se procurer les avances qui lui sont nécessaires de temps à autre ; et si la loi refusait au marchand tout recours légal contre lui, il serait tout naturel de supposer qu'il ne lui livrerait que sur argent comptant, même les choses les plus indispensables à la vie. Ainsi, en voulant protéger le colon outre mesure, on lui enlèverait sa solvabilité, et on s'exposerait à le voir mettre ses meubles et ses animaux en gage, ou les vendre à de vils prix, pour faire face à un besoin pressant.

SAINT-RAYMOND, 16 novembre 1880.

A M. l'abbé A. LABELLE, Ptre,

Curé de Saint-Jérôme,

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport succinct des explorations que je viens de faire dans les régions des rivières Rouge, Kiamika et du Lièvre, dans le but d'y tracer un chemin de colonisation depuis la Rouge jusqu'à la jonction des rivières Kiamika et du Lièvre, passant par le lac Nomingue, et d'y faire des observations sur la nature et l'étendue du terrain propre à l'agriculture.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que j'ai réussi à tracer un bon chemin depuis le rapide des Pins, sur la Rouge, jusqu'au delà du lac Nomingue. Ce chemin, sur le parcours duquel les deux tiers du terrain sont propres à la culture, sera facile à ouvrir, ayant été soigneusement tracé, afin d'éviter tout obstacle, tels que côtes, marais, etc. Il s'y trouve, à divers endroits, de magnifiques pouvoirs d'eau dont les colons pourront grandement bénéficier. Il y a aussi le long de la Rouge d'excellent terrain pour la culture. J'ai vu, à la ferme de M. Ross, ainsi qu'à celle de M. Joseph Varin, dans le haut de la Rouge, des champs de grain et de patates qui m'ont inspiré une haute idée du sol en cet endroit ; d'autant plus que ce terrain n'était autrefois qu'un vaste *brûlé*, qui semblait impropre à la culture.

Rien n'est comparable, cependant, à la région du lac Nomingue et à toute cette vaste étendue de terrain circonscrit par le lac Nomingue, la Nation, la Lièvre et la Kiamika, qui forme environ soixante milles carrés de beaux terrains fertiles qui offrent de grands avantages de succès à la colonisation. Le long de la Lièvre, le sol paraît être encore plus riche.

Ayant été appelé par le département, il m'a fallu suspendre le tracé du chemin de colonisation au lac Nomingue ; mais je dois y retourner prochainement pour le continuer. Lorsque ce chemin sera ouvert, et qu'il y aura un établissement tel que projeté au lac Nomingue, je n'hésite pas à dire que toute cette contrée offrira de grands avantages à bon nombre d'anciennes paroisses, en leur permettant de diriger vers ces terres le surplus de leur population.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très obéissant serviteur,

JOSEPH BUREAU, Explorateur.

TABLEAU DES AGENCES DES TERRES ET DES BOIS DE LA COURONNE,

Indiquant les noms et résidences des agents locaux, les moyens de communication de Québec à ces différentes agences, les noms des Cantons compris dans chacune d'elles; le nombre d'acres de terres disponibles au 30 juin 1877, et le prix par acre dans chaque Canton; avec remarques générales sur la qualité des terres et des bois, sur les mines, etc.

Agence, résidence et moyen de communication.	Nom et étendue de l'agence.	Acres arpentés et non octroyés dans chaque canton.		Comté.	Prix par Acre	REMARQUES.
		Cantons.	Acres arpentés et non en vente.			
ROBERT FARLEY, Hull,	GATINEAU.	Aumond.....	24,078	Ottawa.	30c.	Les deux tiers du sol sont propres à la culture; pas de bois de pin de valeur; sol sablonneux, rocheux et montueux par endroits; ravagé plusieurs fois par le feu.
Comté d'Ottawa. Vapeur et chemin de fer de Québec à Ottawa, et de là par chemin ordinaire jusqu'à Hull.	Comprend toute cette partie du comté d'Ottawa, située à l'ouest de la rivière du Lièvre, excepté cette partie du canton de Buckingham, sur le même côté de la dite rivière.	Aylwin.....	14,912	"	"	Un quart est propre à la culture; sol sablonneux; ravagé plusieurs fois par des feux qui ont ruiné les forêts de pin.
		Bowman.....	22,378	"	"	Un tiers propre à la culture; sol léger, rocheux et montagueux; pin presque sans valeur.
		Bigelow....	21,191	"	"	Un tiers propre à la culture; sol léger, rocheux et montagueux; pin sans grande valeur.
		Bouchette ..	13,277	"	"	Les deux tiers sont propres à la culture; sol léger; le reste est inégal et rocheux. Pin sans grande valeur.
		Blake.....	7,192	"	"	Un tiers propre à la culture; sol léger; résidu inégal et rocheux. Le pin est bon dans ce canton.
		Baskatonge ..	27,443	"	"	Les deux tiers propres à la culture; sol léger; résidu inégal, rocheux et montagueux. Il y a de bon pin dans ce canton.
		Denholm.....	34,291	"	"	Un dixième propre à la culture; sol léger; résidu inégal, rocheux et montagueux. On a trouvé des minéraux de plusieurs espèces dans ce canton.
		Egan.....	46,088	"	"	Les trois quart sont propres à la culture; sol est bon; le résidu est inégal, rocheux et montagueux; bon bois franc en quantité.
		Hinks.....	41,648	"	"	Un tiers est propre à la culture; sol léger; le reste est rocheux et montagueux; bois franc en quantité.
		Cameron.....	19,835	"	"	Un tiers propre à la culture; sol léger; résidu rocheux et montagueux. Bois franc en quantité.
Kensington ...	22,834	"	"	La moitié est propre à la culture; sol de différentes qualités; résidu inégal et rocheux, quelques marécages. Bois d'aucune valeur.		

Lowe	18,793	“	“	Les deux tiers propres à la culture ; sol mêlé ; résidu coupé de côtes et de ravins ; il s'y trouve des minéraux de plusieurs espèces.
Lytton	26,633	5,660	“	“	Les trois quarts sont propres à la culture ; sol léger ; résidu inégal et rocheux ; peu de pin, mais beaucoup de bois franc et de tamarac.
Masham	16,416	“	“	Les deux tiers propres à la culture ; sol léger ; résidu inégal et rocheux ; peu de pin mais beaucoup de bois franc et de tamarac.
Northfield	6,002	“	“	La moitié propre à la culture ; sol léger ; résidu inégal et rocheux. Peu de pin. Il y a des traces de mines d'argent dans ce canton.
Port'd Ouest.	11,816	“	“	La moitié propre à la culture ; sol léger ; résidu inégal et rocheux. On y trouve du fer et des phosphates.
Scotte	25,597	“	“	Les deux tiers propres à la culture ; sol mêlé ; résidu inégal et rocheux ; peu de pin ; on y trouve du fer et des phosphates.
Templeton	5,922	“	“	Un vingtième seulement est propre à la culture ; le résidu est inégal et rocheux. Peu de pin ; on y trouve du fer, de la plombagine et des phosphates.
Do. Gore.	5,261	“	“	“
Wright	821	“	“	Un vingtième seulement propre à la culture, le reste est inégal et rocheux ; sol léger ; pin d'aucune valeur.
Eardley	1,409	“	“	Un vingtième propre à la culture, le reste est rocheux et inégal. Pin sans valeur.
Bouthillier	10,920	“	“	Les deux tiers propres à la culture ; sol mêlé ; le résidu est inégal, rocheux et montagnoux. Pin de valeur en petite quantité.
Hull	387	“	“	Tout-à-fait impropre à la culture ; tout montagnoux ; Point de pin.
Wakefield	15,872	“	“	La moitié propre à la culture ; sol mêlé ; résidu inégal et montagnoux ; minéraux en abondance.
Wabasse	14,344	“	“	La moitié propre à la culture ; sol mêlé ; résidu inégal, marécageux et montagnoux. Pin de peu de valeur.
Maniwaki	Rés. non arpentée.	“	“	“
	430,106	75,888			

Agence, résidence et moyens de communication.	Nom et étendue de l'agence.	Acres arpentés et octroyés dans chaque canton.		Comtés.	Prix par Acre	REMARQUES.
		Cantons.	Acres arpentés et non en vente.			
JOHN A. CAMERON.	PETITE NATION.	Buckingham .	3,900	Ottawa.	30c.	Généralement impropre à l'agriculture; beaucoup de bois de pin, un peu de plombs, de gâine et de phosphates de chaux.
Thurso, Co. d'Ottawa.	Section Ouest.	Derry.....	28,551	"	"	Environ un quart propre à l'agriculture, reste rocheux et montagneux; beaucoup de pin et de phosphates de chaux.
Vapeur de Québec à Montréal, et de là par vapeur et chemin de fer jusqu'à Thurso.	Comprend les cantons d'Addington, Buckingham, Bidwell, Campbell, Hartwell, Kiamika, Killyally, Lochaber et Gore, McGill, Mulgrave, Portland Est, Preston, Ripon, Suffolk, Villeneuve et Wells, tous dans le comté d'Ottawa.	Dudley.....	19,443	"	"	Généralement terre sablonneuse; la moitié propre à l'agriculture; beaucoup de pin de seconde qualité.
		Hartwell.....	21,349	"	"	Généralement impropre à la culture; beaucoup de pin, aucune découverte importante de minéraux.
		Kiamika.....	14,214	"	"	Terrain sablonneux dont la moitié est propre à l'agriculture, beaucoup de bois de pin de seconde qualité.
		Lathbury.....	23,283	"	"	En grande partie terrain sablonneux, le reste inégal et montagneux, presque sans pin.
		Lochaber.....	6,652	"	"	Généralement impropre à la culture. Il y a du pin et il se trouve de la plombagine et du mica.
		" Gore.....	200	"	"	"
		McGill.....	23,630	"	"	La moitié est propre à la culture, le reste est inégal et rocheux; beaucoup de pin terrain sablonneux.
		Mulgrave.....	22,954	"	"	Environ un tiers propre à la culture, le reste est inégal et montagneux; beaucoup de pin.
		Portland-East	12,913	"	"	Environ un quart propre à la culture, le reste est inégal et montagneux; un peu de pin. Il s'y trouve des phosphates de chaux.
		Ripon.....	12,936	"	"	Généralement impropre à la culture, inégal, montagneux et rocheux; pin devenu rare.
		Suffolk.....	32,816	"	"	Environ les deux tiers propres à la culture; peu de pin et pas de découverte importante de minéraux.
		Villeneuve.....	15,656	"	"	Environ un quart propre à l'agriculture, le reste montagneux; il s'y trouve un peu de pin.
		Wells.....	25,791	"	"	Très-inégal et montagneux; ici et là, il se rencontre une petite vallée de bonne terre; il y a un peu de pin.
		Total.....	157,927			
		Bidwell.....	Campbell	Killyally..	Non arpentés.	
		Preston..	107,861			

A. B. Fillion.	Ponsonby.....	14,144	12,843	Ottawa.	30c.	Environ les deux-tiers propres à la culture ; pin en petite quantité ; pas de minéraux découverts encore.
Grenville	Amberst.....	"	"	Non arpenté ; terre généralement propre à la culture.
C. d'Argenteuil.	Clyde.....	"	"	Non arpenté ; la terre est généralement propre à la culture le long de la rivière Rouge ; pin en petite quantité mais de bonne qualité.
Vapeur de puis Québec jusqu'à Montréal, de là vapeur et chemin de fer, Q. M. O. et O. jusqu'à Grenville.	Grenville.....	5,691	Argent	"	Généralement impropre à la culture ; montagneux et rocheux ; mines de fer, de plombagine et de mica.
	Ang'n. Gren..	7,786	"	"	Généralement impropre à la culture ; peu de pin ; bois franc trop éloigné du front pour avoir de la valeur à présent.
	Chatham	696	"	"	Impropre à la culture ; rocheux et montagneux ; un peu de bois franc mais trop éloigné pour avoir de la valeur pour le présent.
	Harrington....	31,043	"	"	Terre généralement bonne pour la culture ; pin en petite quantité ; pas encore de mines.
	Gore de Harrington....	1,118	"	"	"
	Wentworth.....	31,122	"	"	Terre de qualité inférieure ; peu de pin ; épin. bonne ; bois franc trop éloigné pour avoir de la valeur à présent ; bonnes terres cependant entre les lacs Gate et des 16 lacs.
	Arundel.....	7,918	"	"	Terre généralement bonne pour la culture ; peu de pin et pas encore de mines importantes de découvertes.
	De Salabery..	12,726	"	"	Terre généralement bonne pour la culture ; peu de pin et pas de minéraux importants.
	Gore	723	"	"	Terre généralement impropre à la culture ; le bois de peu de valeur.
	Montcalm	20,816	9,828	"	"	Espace considérable de bonne terre ; dans le rapport de Sir W. Logan, (1858) on lit : " Dans le 1er rang de Montcalm, cette dernière vallée possède de bonnes terres arables qui s'étendent sur une certaine distance en suivant l'affaissement qui traverse le deuxième rang." Il y a du bois de pin et d'épinetie.
	Grandison	10,695	"	"	
	Total.....	133,783	33,366			

Agence, résidence et moyens de communication.	Nom et étendue de l'agence.	Acres arpentés et non octroyés dans chaque canton.			Comtés.	Prix par Acre.	REMARQUES.
		Cantons.	Acres arpentés et non en vente.	Acres arpentés et non en vente.			
A. B. FILION. Grenville, Co. d'Argenteuil.	PETITE NATION, Section Est.	Addington.....	23,084	Ottawa.	30c.	Généralement terre sablonneuse, une moitié propre à l'agriculture ; beaucoup de bois de pin de 2 nd e qualité.
		Joly.....	Les trois-quarts très-propres à l'agriculture. Arpenté sur la rivière.
		Labelle.....	Les trois-quarts très-propres à l'agriculture avec de beaux lacs d'une grande étendue dont les bords sont colonisables.
		Marchand.....	Presque tout très-propre à l'agriculture. Arpenté des deux côtés de la rivière.
		Loranger.....	On l'arpente actuellement. Des plus propres à l'agriculture. Les lacs Nominigne et des Îles offrent de grandes facilités pour les plus beaux établissements agricoles.
C. J. MARCHAND. Ste. Agathe.	L'ASSOMPTION, (Partie de)	Abercromby ..	3,308	Terrebonne	30c	Sol assez bon en quelques endroits, mais presque partout montagneux et rocheux ; beaucoup de lots impropres à la culture.
		Archambault ..	10,351	Montcalm	"	"
		Beresford	8,443	Terrebonne	"	"
		Doncaster	29,694	Montcalm	"	Sol léger et sablonneux, un peu rocheux et d'assez bonne qualité.
		Kilkenny	10,369	Montcalm et Terrebonne	"	"
		Wexford.....	24,144	do do	"	Sol généralement très-rocheux ; très accidenté autour des lacs ; cependant on y trouve des espaces assez considérables très-propres à la culture ; le bois franc prédomine.
		Total.....	86,249	230,84			Dans la partie centrale et sud-est, sol de moyenne qualité ; ailleurs très médiocre, rocheux et montagneux.
	PETITE NATION, (Partie de)						Sol en général très-médiocre, extrêmement rocheux, et montagneux ; cependant on y trouve quelques bons lots.

Terrain montagneux, sol rocheux et sablonneux par endroits, mais en général propre à la culture, surtout dans les vallées le long des rivières.

Sol généralement bon, mais en grande partie rocheux et montagneux.

Sol accidenté par endroits, et un peu rocheux mais généralement propre à la culture.

Sol excellent dans la partie sud-est, mais peu de terres disponibles ; vers le nord-ouest, terrain montagneux et rocheux, mais très fertile.

Montagneux en arrière de la rivière Matawan ; on y trouve cependant des espaces de bon terrain.

Arrosé par la rivière l'Assomption. Terrain montagneux et rocheux par endroits, mais généralement propre à la culture ; le bois franc prédomine.

En grande partie montagneux et rocheux ; quelques bonnes terres dans la vallée de la rivière l'Assomption.

Sol en général montagneux et très rocheux.

Montagneux et rocheux surtout vers le nord-est jusqu'au 7ème rang ; ailleurs, sol bon et très-propre à la culture.

Surface fort accidentée ; sol généralement propre à la culture, surtout dans les vallées des nombreux tributaires de la rivière l'Assomption.

Jusqu'au 8ème rang, généralement bon ; mais au nord-ouest montagneux et rocheux.

Terrains bas, mais propres à la culture

Terrain accidenté ; sol généralement bon, surtout dans les vallées le long des rivières ; bois franc et bois mêlé, pas de pin.

Terrain montueux, rocheux et sablonneux par endroits, extrêmement d'espaces très-propres à la culture et d'autres qui ne le sont nullement ; bois mêlé.

Bon sol, et moins montagneux que les cantons voisins ; mais pres-que toutes les terres propres à la culture sont déjà occupées.

Howard	25,956	Argentueil	"
Morin	8,874	{ Terrehor'e et Argentueil }	"
Wolfe	32,088	Argentueil	"
Brandon	7,897	{ Berthier et Joliette..... }	30c
Brassard	8,388	Berthier....	"
Cartier	36,434	Joliette....	"
Gathcart	19,697	Joliette....	"
Chertsey	31,583	Montcalm	"
Chilton	56,614	"	"
Joliette.....	14,780	{ Joliette et Berthier ... }	"
Kildare.....	1,651	Joliette....	"
Lussier	13,519	Montcalm	"
Peterborough..	25,880	{ Berthier et Maskin'gé. }	"
Provost	17,107	Berthier....	"
Rawdon	4,500	Montcalm	"
Villages	282		
Total.....	305,250		7,493

J. B. DELFAUSSE.

Joliette.

Bateau à vapeur de Québec à Montréal ou à Berthier, et de là, chemins ordinaires.

L'ASSOMPTION, (Partie de)
Comprenant tous les cantons et les terres arpentées, situées dans les comtés de Terrebonne, Montcalm, Joliette et Berthier, moins ceux qui se trouvent compris dans l'agrandissement de M. Marchand ; avec aussi la partie de Peterborough située dans le comté de Maskinongé.

PROJET D'UNE SOCIÉTÉ DE COLONISATION

DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

POUR COLONISER LA VALLÉE DE L'OTTAWA ET LE NORD DE CE DIOCÈSE.

Le mot coloniser est populaire dans la province de Québec. Il enflamme tous les cœurs, sourit à toutes les intelligences, exalte les sentiments du plus pur patriotisme et passionne certaines âmes jusqu'à l'héroïsme. "Coloniser, se dit-on, c'est la force, la richesse du pays." En effet, l'admirable Fénélon a laissé tomber de sa plume éloquente ces lignes si frappantes de vérité, qui regardent la colonisation aussi bien que l'agriculture. "Une grande ville, dit le cygne de Cambrai, fort peuplée d'artisans occupés à amollir les mœurs par les délices de la vie, quand elle est entourée d'un royaume pauvre et mal cultivé, ressemble à un monstre dont la tête est d'une grosseur énorme, et dont tout le corps exténué et privé de nourriture n'a aucune proportion avec la tête. *C'est le nombre du peuple et l'abondance des aliments qui fait la vraie force et la vraie richesse d'un royaume.*"

Quand il s'agit de belles paroles pour la colonisation, il est facile de les trouver dans notre amour pour la patrie et la religion. Toutefois là ne doivent point se borner tous nos efforts. Il faut que ces nobles sentiments se produisent en œuvres solides et durables. C'est ici que commencent les grandes difficultés. Que faire pour réussir? Comment intéresser tout le monde à cette œuvre nationale au point d'obtenir le concours de chacun même par une légère obole. Dire et faire, ce n'est pas la même chose. Unir la pratique à la théorie, voilà le nœud gordien de la question.

Néanmoins, rien de plus facile que de prouver notre sincérité à cette grande cause en nous mettant tous courageusement à l'œuvre. Le plus difficile est fait dans cette partie de la province. Le mouvement colonisateur est déjà créé, il grandit à chaque instant; il enfante des prodiges; tous ceux qui en sont les témoins ne peuvent s'en taire; il ne faut plus que l'entretenir et le seconder par de légers sacrifices qui ne seront lourds pour personne et, dans quelques années, le résultat sera extraordinaire pour le commerce et la prospérité de Montréal, la paix et le bonheur d'une multitude de familles.

Ce sera un moyen puissant de porter remède à ce chancre de l'émigration qui nous dévore en éparpillant, dans les pays étrangers, les forces vives de la nation. Elever un enfant, en faire un homme dans la force du mot et perdre de suite le bénéfice de son intelligence et de son travail, au profit des pays étrangers, c'est un malheur que l'on ne saurait trop déplorer. Que nous a servi d'avoir fait de grandes dépenses pour amener au milieu de nous des émigrants, si, pour un qui s'y fixe, deux de nos citoyens quittent le sol natal! Veut-on renouveler ici le malheur des Danaïdes? Quand le tiers de la population irlandaise, pour fuir la misère, se répandait par tout l'univers, les nations étaient frappées de stupeur. Proportionnellement notre exode a été plus considérable. Avons-nous tous rempli notre devoir pour amoindrir un si grand mal? Je ne le pense pas. Ne laissons donc pas à nos gouvernants le soin de tout faire, tâche qu'il leur est impossible d'accomplir, mais que chaque individu travaille efficacement, dans la mesure de ses moyens et dans sa sphère d'action, autant qu'il le pourra, à nous guérir de ce fléau qui décime notre province. La plus grosse part retombera encore sur le

gouvernement et rien de plus facile que de le forcer à s'en acquitter noblement.

Nous avons des familles nombreuses, il est vrai, mais en retour nous avons un territoire immense à peupler, des ressources extraordinaires à développer et la divine Providence, en favorisant la fécondité de nos familles, nous a dotés en même temps pour les établir de vastes domaines remarquables par leur fertilité. N'est-il pas à croire que Dieu en nous faisant naître sur le sol chéri du Canada, dans l'empire britannique, nous a marqué pour toujours notre place dans notre beau pays et non ailleurs ?

Pour tendre à ce but, il faut adopter un plan de colonisation en rapport avec les mœurs, les idées, les habitudes, et les besoins religieux et moraux des Canadiens-Français. On ne doit pas se contenter de dire : Oh ! que nous avons un grand nombre de bonnes terres à coloniser, et ensuite dormir tranquille ; mais il est nécessaire de conduire comme par la main, ces braves compatriotes dans ces belles terres, leur ouvrir, dans chaque canton, un route carrossable en communication avec les grands centres de commerce et leur procurer, aussitôt que faire se pourra, un prêtre et une humble chapelle. Le sentiment religieux chez les Canadiens-Français est plus fort que l'or, l'argent et la misère, parce que son point d'appui est, au ciel. Faites vivre un prêtre dans un canton, construisez une modeste chapelle pour y dire la messe, et la colonisation de cette localité se fait comme par enchantement pourvu que l'on colonise graduellement et que l'on suive la zone des bonnes terres. Cette idée est confirmée par l'expérience des siècles. La moitié de l'Europe a été défrichée par le travail, le courage, les vertus et l'influence religieuse des bénédictins. L'impératrice de Russie Catherine II dit qu'elle avait souvent remarqué avec admiration l'influence des missionnaires sur la civilisation et l'organisation politique des peuples. "A mesure, dit-elle, que la religion s'avance, on voit des villages paraître comme par enchantement." Il me sera permis d'ajouter à ce témoignage ce peu de mots : "J'ai fait percer des routes, j'ai seulement fixé le site des églises et les cantons se peuplent comme par enchantement et le gouvernement ne peut suivre, par ses arpenteurs, la marche rapide du colon."

A l'ombre du clocher paroissial qui est pour lui le symbole du progrès, le Canadien a vu grandir et prospérer son pays ; et en apercevant, dans la forêt, le prêtre et la chapelle, ou seulement la place d'une église, il entrevoit dans un temps rapproché l'augmentation de la valeur de la propriété, le médecin, le notaire, le marchand, le moulin, la municipalité religieuse, scolaire et civile. Comment pourrait-il être déçu dans ces espérances ? C'est ainsi que ses ancêtres ont jalonné le Saint Laurent de magnifiques et florissants établissements. Il sait que l'homme ne vit pas seulement de pain, que s'il est pauvre sur la terre, il est riche dans le ciel et, si la mort se présente à lui, à sa femme, à ses enfants, avec son triste cortège, le médecin des âmes est là pour lui ouvrir les portes de la Jérusalem céleste. Peut-on reprocher à un chrétien de préférer le ciel à la terre ?

Que dire de la femme canadienne, cette ange de piété, ce modèle de toutes les vertus, ce trésor inappréciable de la famille, cette gardienne vigilante de l'innocence de ses enfants. Elle aussi aime pardessus tout à aller répandre ses ferventes prières au pied des autels. C'est là qu'elle ravive ses forces, se fortifie contre la souffrance et trouve sa principale consolation. C'est là que son âme sensible, tourmentée de mille inquiétudes, ne s'apaise que par le

spectacle de tous les membres de la famille qui pratiquent fidèlement la religion et à la pensée des biens spirituels que le ministre du Seigneur au premier appel peut lui donner, elle oublie ses peines, ses misères, la faim, les afflictions, les maladies.

En adoptant le système paroissial pour coloniser, on se sert donc d'un grand levier qui est en harmonie avec les besoins, les désirs et les aspirations du Canadien-Français.

VALLEE DE L'OTTAWA ET LE NORD DU DIOCESE.

Pour le théâtre de nos opérations colonisatrices, nous avons choisi la vallée de l'Ottawa parce que c'est dans cette direction que la colonisation se porte avec plus de vigueur, que notre population doit naturellement s'écouler que les bonnes terres sont plus à notre proximité et en plus grand nombre. Tout le commerce de ces nouveaux cantons devra nécessairement converger à Montréal. Il n'est que juste de recueillir le fruit de nos sacrifices. Outre les cantons déjà en voie de formation qu'il faudra protéger, on ouvrira un grand chemin qui partira de la rivière Rouge, près de la chute aux Iroquois, lequel passera au sud du lac Nomingue jusqu'à l'embouchure de la rivière Kiamika et de là jusqu'à Notre Dame du Désert.

Dans ce projet nous avons trois rivières considérables et leurs affluents qui nous aideront merveilleusement à développer cette colonisation, en utilisant les chemins de chantier qui longent leur littoral. En été, le canot est un précieux secours pour le colon. Que l'on se rappelle que la rivière aux Lièvres traverse au milieu, cette grande zone de bonnes terres et plusieurs pensent qu'avec une dépense d'environ \$25,000, elle devient navigable jusqu'à une distance de 100 milles dans l'intérieur. Le colon ambitionne toujours de fixer son habitation près d'une rivière ou d'un lac. Les églises seront placées, autant que les circonstances le permettront, sur les bords d'un beau lac ou d'une rivière. Pour favoriser l'accord de l'Eglise avec l'Etat, qui tourne au bien, des deux, les limites de la paroisse seront celles du canton. Deux lots seront achetés pour le soutien de l'établissement religieux, en mettant en ligne de compte les 50 acres accordées par la loi. Une partie des secours donnés au missionnaire sera employée au défrichement de ces terrains dont il percevra le revenu. Il sera de son honneur et de son devoir de pratiquer une bonne culture et pour son profit et pour l'exemple de ses paroissiens. Nous favoriserons également et graduellement les établissements au nord du diocèse, jusqu'à la Mattawin. C'est alors que les sacrifices de M. Brassard seront couronnés d'un plein succès. Quel héroïsme dans cet excellent prêtre déjà très avancé en âge, qui se dépouille de tout pour faire avancer la colonisation !

Il est bon d'ajouter que le climat de la vallée de l'Ottawa est des plus favorables à l'agriculture parce qu'il est aussi doux que dans le district de Montréal.

QUALITES NECESSAIRES AUX COLONS.

N'est pas colon qui veut. Pour suivre cette carrière, il faut être courageux, ferme dans ses convictions, robuste et façonné d'avance par une vie dure et pénible aux travaux des champs, ou bien être un artisan dont le métier a toujours exigé un fort exercice corporel. La femme doit être d'une constitution vigoureuse et initiée à tous les secrets de la vie agricole. Sur une terre neuve, la femme vaut l'homme par son travail et son industrie.

Nous sommes convaincu que grand nombre d'ouvriers et de journaliers

de nos villes sont qualifiés pour faire d'excellents colons comme l'expérience l'a prouvé.

Nos enfants de cultivateurs, par leurs habitudes, sont admirablement propres à ce genre de vie. Ce sont en général les seuls qui résistent aux rigueurs du travail et de la misère. Avec un peu de secours de leurs parents, ils peuvent fonder, en peu d'années un bon établissement agricole. Il est du devoir de ces pères qui ont une nombreuse famille d'explorer ces terres, de choisir de bons lots, de commencer les défrichements pour y placer définitivement ces enfants quand ils auront atteint l'âge de se marier. Pourquoi subdiviser la propriété, la surcharger de rentes, d'hypothèques, d'obligations lorsque la Providence a été si prodigue à notre égard en livrant à notre activité un vaste territoire pour y établir nos enfants à si peu de frais. L'éloignement n'est rien pour le canadien quand les routes sont bonnes pour qu'il puisse visiter les vieux parents. Pourquoi se presser les uns sur les autres, comme les poussins sous la poule, lorsque des espaces immenses se déroulent devant nous pour nous recevoir. Il y a trop de préjugés même parmi les pauvres contre les montagnes. Tout territoire qui ne ressemble pas à la plaine du St Laurent, selon un grand nombre, est très défavorable pour la culture. C'est encore une illusion. On vit aussi bien dans les montagnes que dans la plaine qui n'est que l'exception, puisque le globe est presque tout couvert de montagnes. Quand on est chez soi, on est toujours près. L'air, la chaleur, le pain, la viande sont aussi bons là qu'ailleurs. L'eau y est meilleure. C'est l'appétit qui fait la table et le travail est un excellent stimulant. On y élève des animaux, on fait du beurre, du fromage et en adoptant l'élevage du bétail pour vivre, on suit la méthode la plus profitable de la véritable agriculture. Quand la terre se couvre de moissons, elle épuise sa vitalité pour nous nourrir et nous enrichir. Il faut donc l'entretenir par une culture intelligente. Que ferait l'homme s'il ne réparait pas, par le pain quotidien, ses forces affaiblies ? La terre est soumise à cette loi. Or, son pain pour conserver ou rétablir sa fertilité, c'est le fumier. Voilà la base de l'agriculture comme deux et deux font quatre sont la base de l'arithmétique. C'est une vérité qui n'est pas assez comprise par les cultivateurs. Quand elle sera pratiquée dans toute sa perfection, le reste viendra par surcroit en agriculture. Par le fumier, les champs poussant le double, le triple d'herbe, de foin, de paille, de grains, on peut élever le double et le triple d'animaux et faire le double et le triple d'argent. Si on néglige les engrais, c'est le contraire qui double et triple et puis nos champs sont luxuriants de pauvreté. Voyons la quantité de minéraux que 10 minots de blé enlèvent à la terre.

	BLE.	PAILLE.		BLE.	PAILLE.
Potasse.....	2.86 l.	8-17 l.	Oxide de fer.....	0.08	0.94
Soda.....	1.04	0.12	Acide phosphorique...	6.00	2.22
Chaux.....	0.34	4.84	Acide sulfurique.....	0.03	4.20
Magnésie.....	1.46	2.76	Chlore.....	0.00	0.79

Ces éléments fertilisants ne peuvent venir de l'air, mais ils se trouvent dans les fourrages que le bétail consomme pour sa nourriture et que l'on remet à la terre par les engrais.

Par ce mode de culture, et en semant dès la première année du mil et du trèfle, il sera facile au jeune cultivateur d'entretenir la fertilité primitive de sa terre et éviter les fautes de ses ancêtres qui, en vendant leurs grains et

leur fourrage vendaient aussi la fertilité de leur terre, passaient, en faisant de grandes dépenses, une partie de leur vie dans les chemins, sans parler de l'ivrognerie et de la paresse qu'ils s'exposaient à contracter par ces voyages fréquents et multipliés.

Un ami, un parent pauvre, ne pourrait-il pas devenir un bon colon avec l'aide d'un parent riche ou vivant à l'aise. Ce serait un prêt qui aurait une garantie meilleure que beaucoup d'autres que l'on regarde comme certains.

CONTRIBUTION ET DESTINATION DE L'ARGENT.

Afin que chacun puisse participer à cette grande œuvre, la contribution annuelle sera de dix centins. Nous sommes au-delà de 300,000 catholiques dans ce diocèse. Que l'on donne, par tête, cette légère offrande, voilà \$30,000 par année pour la colonisation. Peut-on dire qu'avec un peu de bonne volonté, si on aime réellement son pays, on ne pourrait pas facilement recueillir cette somme? Cet argent sera destiné au soutien du missionnaire, à construire la chapelle et le logement du curé, (qui couteront environ \$500 d'après un plan approuvé par l'Evêque), à ouvrir une route, entre chaque église, à faire les ponts nécessaires et toutes les améliorations qui devront tourner au bien général de la colonisation d'après la décision du conseil d'administration.

ANNALES.

Si nos ressources le permettent, nous publierons une fois dans l'année, les annales de la colonisation du diocèse de Montréal. Ce sera un bulletin du progrès religieux et matériel de cette colonisation. Les directeurs *ex officio* qui donneront annuellement une piastre, recevront *gratis* ces annales.

QUÊTES DANS LES EGLISES DE CE DIOCESE.

Durant l'année, et d'après l'autorisation de l'Evêque, il y aura une quête dans toutes les églises du diocèse appelée "quête de la colonisation." Cette quête sera faite par des zélateurs ou zélatrices désignés par le curé et se fera autant que possible le jour de Pâques.

PATRON DE LA SOCIÉTÉ.

Elle sera mise sous la protection de Saint Isidore, laboureur. Chaque année, le 15 Mai, jour de la fête de ce saint, une grand'messe sera chantée dans une église de Montréal, au choix de l'Evêque, pour demander les bénédictions du ciel sur une œuvre aussi nationale. Il y aura sermon, et après l'office divin, on procédera à l'élection des membres du Conseil d'Administration par les directeurs *ex officio*. Au commencement de l'assemblée, le Conseil d'Administration rendra compte de sa gestion, et le trésorier du montant des dépenses et des recettes.

AVANTAGES SPIRITUELS.

Une messe basse sera dite une fois par mois, par un prêtre du Conseil d'Administration, pour tous les associés vivants ou morts, aussi longtemps que cette société sera en opération. Par le fait que l'on donne dix centins par année, on devient membre de la société.

PUBLICITE DE BON EXEMPLE.

Les journaux publieront les noms de ceux qui seront souscripteurs d'une piastre et au-delà, de même que les dons offerts pour les chapelles, etc., etc.

MOYENS D'ACTIVER L'ŒUVRE.

Les curés, les directeurs des collèges, les directrices des couvents, les présidents et les présidentes des confréries, des sociétés religieuses, nationales de bienfaisance, nommeront des zélateurs et des zélatrices. Ces zélateurs et, ces zélatrices formeront un Cercle. Ils seront chefs de dizaine, de vingtaine et même de centaine. Ils se réuniront sous la présidence du curé, ou directeur, ou chapelain, qui recevra les contributions pour les remettre à un trésorier qui sera toujours un prêtre de l'Evêché et désigné par l'Evêque.

Pendant l'année, les missionnaires pourront faire des causeries sur la colonisation de leur localité, des citoyens distingués, des entretiens sur des sujets qui s'y rattachent, et ceux qui auront la complaisance d'y assister paieront chaque fois cinq centins au profit de l'œuvre. Toute question politique ou allusion à la politique en sera bannie.

OBSERVATIONS GENERALES.

Pour mettre cette société au-dessus des passions mesquines des partis politiques, l'Evêque de Montréal sera le président *ex officio* de cette association. Il sera l'âme dirigeante de cette société, et rien ne sera fait sans son approbation, et tous nous nous rangerons autour de lui comme un seul homme, pour pousser notre pays dans la voie du progrès et de la prospérité. Chacun aura sa part dans ce grand mouvement colonisateur, et l'honneur rejaillira également sur tous les membres de la société.

Etant enfants du même Dieu, sujets du même empire, ayant les mêmes obligations à remplir par intérêt et par conscience envers la souveraineté temporelle, nous recevons avec plaisir les colons protestants qui viendront se fixer dans nos nouveaux cantons : nous partagerons avec eux notre joie, notre bonheur et notre prospérité qui seront cimentés par la charité et l'amour de la patrie. Nous nous rappellerons ces mots de Bossuet qui regardent tous les citoyens d'un même royaume. " La société humaine, dit-il, demande " que l'on aime la terre où l'on habite ensemble : on la regarde comme une " mère et une nourrice commune, on s'y attache et cela unit. C'est ce que " les Latins appellent *caritas patrisoli*, l'amour de la patrie et ils le regardent " comme un lien entre les hommes. Les hommes, en effet, se sentent liés " par quelque chose de fort lorsqu'ils songent que la même terre qui les a por- " tés et nourris étant vivants, les recevra dans son sein quand ils seront morts."

On pourrait demander au gouvernement de faire revivre l'acte des sociétés de colonisation en allouant les \$600 de chaque comté du diocèse destinées à cette fin et au *pro rata* de la souscription diocésaine. Cet argent du gouvernement ne serait employé que pour ouvrir des routes, construire des ponts et le Conseil d'Administration serait obligé d'en rendre compte à l'administration du pays.

Il semble que la colonisation de la vallée d'Ottawa appartient d'une manière spéciale au diocèse de Montréal, celle du St. Maurice aux Trois-Rivières, celle du lac St. Jean à l'archidiocèse, celle des cantons de l'Est et de la Beauce à St. Hycinthe et à Lévis, celle de la Gaspésie à Rimouski.

Le tout humblement soumis à l'approbation de l'Evêque de Montréal

St. Jérôme 12 Fév. 1879.

A. LABELLE, Ptre.

Le souverain Pontife a approuvé la Société de Colonisation du diocèse de Montréal et l'a enrichie d'indulgences plenières et partielles. Indulgences plenières le jour de l'Epiphanie, de St. Isidore, 15 Mai, et de la Visitation, 2 Juillet. Indulgence de 200 jours à chaque assemblée du Bureau.

Constitution de la Société de Colonisation du Diocèse de Montréal.

1. L'association fondée sous la constitution qui suit prend le nom de : SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU DIOCÈSE DE MONTREAL.

2. Le siège de ses opérations est à Montréal.

3. Tous les adultes, hommes et femmes, ainsi que les enfants, peuvent être membres de la société en payant une contribution annuelle de 10 cents entre les mains d'un zéléteur ou d'une zélatrice de la société, ou de tout prêtre employé dans le ministère. Ces zéléteurs et ces zélatrices seront approuvés par le curé, directeur, chapelain de la société ou de l'institution, ou de l'association religieuse, nationale, de bienfaisance, ou de la confrérie. Les contributions seront remises au curé, directeur, chapelain, pour être versées entre les mains d'un prêtre de l'Evêché, désigné par l'Evêque (1). Ce prêtre sera le trésorier de la société.

4. Le but de la société est de continuer à activer la colonisation de la vallée de l'Ottawa, où la région des belles terres est très considérable et le climat plus doux. On encouragera également la colonisation au nord des comtés de Montcalm, Berthier et Joliette.

5. Seront directeurs, *ex officio* de la société, pourvu qu'ils paient annuellement une piastre, tous les membres du clergé diocésain, les sénateurs, les conseillers législatifs, les membres des deux parlements, les avocats, les médecins, les notaires, les employés civils du gouvernement fédéral et provincial, les rédacteurs de journaux, les professeurs des écoles normales et commerciales, les présidents des associations religieuses, nationales, de bienfaisance et des confréries.

6. Les zéléteurs et les zélatrices de dizaine, vingtaine ou centaine formeront des cercles, dans les paroisses, sous la présidence du curé, dans les collèges, couvents ou associations, sous la présidence du directeur ou chapelain. Ils se réuniront suivant leur bon plaisir pour aviser aux moyens de mieux faire rentrer les contributions.

7. Si les ressources le permettent, des annales de la société paraîtront une fois par année. Les directeurs *ex officio* qui auront payé leur contribution annuelle d'une piastre, les recevront *gratis*. Les noms de ceux qui donneront annuellement une piastre et au delà, seront publiés chaque fois sur les journaux.

8. Les affaires de la société seront gérées par un Président, qui sera *ex officio* l'Evêque du diocèse ou l'administrateur, un vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire qui seront deux prêtres de l'Evêché et toujours choisis par l'Evêque, et douze directeurs, y compris le Vice-Président, dont la moitié sera des membres du clergé, qui tous ensemble formeront le Conseil d'Administration.

9. Une messe sera dite tous les mois pour tous les associés vivants et morts de la société.

10. La première année, les directeurs du Conseil seront provisoires et nommés par l'Evêque ainsi que les autres officiers. Leur nom sera promulgué dans une assemblée de la ville et convoquée à cette fin. On profitera de la circonstance pour publier la constitution de la société.

11. Chaque année, le Conseil d'Administration rendra compte des opérations de la société en assemblée générale des Directeurs *ex officio*, le 15 mai, jour de la fête de St. Isidore, le laboureur, patron de l'œuvre. Après la grand'messe, on entendra les rapports du Conseil et du Trésorier et on procédera à l'élection des membres du Conseil par les Directeurs *ex officio*, qui, pour avoir droit de vote, devront avoir payé une piastre pour contribution de l'année courante. Lorsque plus d'un candidat aura été proposé pour la même charge, le Secrétaire comptera les votes et le Président proclamera élu celui qui aura réuni la majorité des suffrages ; en cas d'égalité des voix, le vote du Président sera prépondérant.

Le Conseil une fois formé nommera son Vice-Président et les membres élus resteront en charge jusqu'à l'élection suivante et seront rééligibles.

(1) Tout ce qui est dit de l'Evêque dans les présentes constitutions, s'entend pareillement de l'administrateur, en cas de l'absence de l'Ordinaire.

12. Le Président présidera les assemblées générales et les séances du Conseil d'Administration.

13. Le Vice-Président agira en l'absence du Président.

14. Le Trésorier sera le dépositaire des sommes d'argent et autres valeurs appartenant à la société, il tiendra des livres de comptes dans lesquels, il entrera toutes ses opérations monétaires de la société, régulièrement et sans retard. A la fin de l'année fiscale, il présentera au Conseil d'Administration un état des comptes, ainsi qu'à l'assemblée générale des directeurs *ex officio*, le 15 mai.

15. Le Secrétaire tiendra les minutes des assemblées des directeurs et de celles du Conseil d'Administration dans un registre spécial et les minutes seront signées par le Président, ou à son défaut, par le Vice-Président.

16. Les vacances qui surviendront parmi les membres du conseil seront remplies par le Conseil d'Administration à une séance spécialement convoquée à cette fin.

17. Le Conseil d'Administration s'assemblera au moins tous les trois mois, à 7 h. P. M., à l'Évêché de Montréal : il fixera lui-même l'époque de ses assemblées régulières et pourra ajourner ses séances suivant qu'il lui conviendra. Cinq membres formeront quorum.

18. Sur la réquisition du Président, ou du Vice-Président, ou de trois membres, il y aura des assemblées du Conseil chaque fois que l'expédition des affaires le requerra.

19. Les membres du Conseil devront être notifiés verbalement ou par écrit par le Secrétaire d'assister aux assemblées.

20. Le Secrétaire pourra s'adjoindre des assist.-secrétaires approuvés par le Conseil.

21. Rien ne sera réglé, décidé définitivement qu'il ne soit confirmé par la signature du Président et en cas d'absence par son approbation.

22. Le Secrétaire fera part au Conseil de toutes les demandes de secours qui lui auront été adressées. Ces secours devront être accordés pour aider à bâtir la chapelle et le logement du curé d'après un plan approuvé par l'Évêque, qui coûtera environ \$500, pour ouvrir une route entre chaque église ou site d'église, faire un pont absolument nécessaire, aider à vivre au missionnaire ou curé, soit en argent ou en faisant défricher en partie les lots de l'établissement religieux, en un mot faire toutes les améliorations qui, d'après le Conseil, tourneront à l'avantage général de la colonisation.

23. Toute demande de secours sera soumise au Conseil et ne sera agréée que sur un vote de la majorité et approuvée par l'Évêque.

24. Les séances du Conseil seront ouvertes par la lecture des minutes de la séance précédente et par l'inspection des livres de compte, si le Conseil ou un membre le juge à propos.

25. Le Conseil d'Administration nommera un député qui lui fera rapport sur l'opportunité des secours à accorder ou des améliorations à faire. Ce député pourra avoir la surveillance générale des travaux, et quand ils seront exécutés en tout ou en partie, il fera un rapport en conséquence.

26. Le gouvernement sera invité à envoyer un de ses officiers aux séances du Conseil d'Administration pour s'entendre avec lui sur la confection des chemins et leur tracé, ainsi que sur les secours que pourrait donner le gouvernement.

Montréal, 12 mars 1879.

C'est de grand cœur que j'accepte la part de labeur qui m'échoit dans la présente constitution de la Société de Colonisation du Diocèse de Montréal ; je forme des vœux ardents pour que cette entreprise, éminemment religieuse et patriotique, obtienne les résultats qu'elle mérite.

‡ EDOUARD-CHS., Evêque de Montréal.

La Société a été approuvée par le gouvernement local au mois d'août dernier, (1880) et d'après les statuts, il s'est obligé de couvrir le tiers de la souscription diocésaine. Cet argent du gouvernement est employé, sous sa direction, pour ouvrir les routes, construire des ponts, et le Conseil d'Administration est obligé d'en rendre compte à l'administration du pays.

